

DATE DE CONVOCATION : 27 mars 2026
DATE D’AFFICHAGE : 27 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 22
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 02 AVRIL 2026 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. MARIE Freddy, Mme TEMPERVILLE Christine, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, Mme LEBLANC Vanessa, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, M. LEHMANN Wolfgang, Mme LISE Juliette, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DESCHODT Daniel, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : M. VANGROOTENBRUELE Alvin (procuration à Mme GUILBERT Maggy).

N°2026/005 **FIXATION DU NOMBRE D’ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CCAS**

Vu le décret N°2023-632 du 20 juillet 2023 abrogeant l’article R.123-7 du CASF limitant le nombre d’élus du Conseil Municipal siégeant au conseil d’administration du CCAS,

Vu l’article L.123-6 du CASF qui rappelle le principe de parité entre membres élus et membres nommés,

Le Conseil,
Après délibération,
Décide :

- De fixer à 16 le nombre d’administrateurs du CCAS, répartis comme suit :
 - Le Maire, Président de droit du Conseil d’Administration du CCAS
 - 8 membres élus au sein du Conseil Municipal
 - 8 membres nommés par le Maire dans les conditions de l’article L.123-6 du Code de l’Action Sociale et des Familles

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

La Secrétaire de Séance,


Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Eric BLIN.